

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.1108
17 juin 2008

FRANÇAIS

COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA MILLE CENT HUITIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 17 juin 2008, à 10 h 10

Président: M. John DUNCAN (Royaume-Uni)

Le PRÉSIDENT (parle en anglais): Je déclare ouverte la 1108^e séance plénière de la Conférence du désarmement.

Les orateurs suivants sont inscrits sur la liste d'aujourd'hui: la Suède et Cuba.

Je donne maintenant la parole à M. Dahlgren, Ambassadeur de la Suède.

M. DAHLGREN (Suède) (parle en anglais): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous dire combien nous apprécions la façon dont vous et vos collègues Présidents dirigez les travaux de la Conférence du désarmement en cette session de 2008. Soyez assuré que ma délégation continuera à faire de son mieux pour vous appuyer dans l'exercice de votre importante fonction.

Je prends la parole aujourd'hui au nom de la Suède et de la Finlande, pour appuyer le projet de proposition de programme de travail présenté par le groupe des six Présidents et contenu dans le document CD/1840. Permettez-moi de souligner que nos deux pays souscrivent pleinement à la déclaration faite à ce sujet au nom de l'Union européenne, le 15 mai dernier.

La Suède et la Finlande sont membres de la Conférence du désarmement, et lui consacrent des efforts politiques et diplomatiques considérables, car nous croyons en un multilatéralisme efficace et sommes convaincus que les difficultés que nous rencontrons actuellement dans le domaine de la sécurité appellent des solutions communes. La Conférence du désarmement a été créée en tant qu'unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement, que cadre de rencontre permanent dans lequel la sécurité du monde peut être bâtie au travers de négociations prenant en compte les préoccupations légitimes et les perceptions de tous les États en ce domaine.

Ces dernières années, nos deux pays ont, y compris dans des déclarations de haut niveau, mis en garde contre le risque pour la Conférence de perdre toute raison d'être si la paralysie actuelle devait perdurer. Nous avons aussi souligné que ceux qui empêchaient les progrès devaient être amenés à comprendre que l'inertie de la Conférence portait préjudice non seulement à notre sécurité commune, mais aussi, à long terme, à leur propre sécurité.

En devenant membres de la Conférence, nous avons assumé une responsabilité collective, celle de saisir les occasions de négocier des traités propres à renforcer la sécurité du monde. De telles occasions existent, et il est de notre devoir de les exploiter. Agir dans le sens contraire serait irresponsable.

La proposition de programme de travail contenue dans le document CD/1840 est le fruit d'un compromis équilibré et soigneusement pesé qui pourrait permettre à cette instance de reprendre un travail de fond et des négociations au cours de sa session de 2008, ni plus ni moins. Nous partageons pleinement le point de vue exprimé par le Secrétaire général de l'ONU selon lequel ce document «ne priverait aucun État membre de la possibilité d'affirmer sa position nationale aux stades ultérieurs des travaux de la Conférence». Le document CD/1840 ne doit pas être considéré comme un «grand marchandage» de plus. L'adoption de ce programme de travail nous permettrait tout simplement de reprendre le travail sérieux pour lequel la Conférence a été créée. Elle nous permettrait d'amorcer un processus de négociation serrée basé sur le principe du «donnant donnant» et du respect, respect mutuel pour les perceptions de chacun en matière de

(M. Dahlgren, Suède)

sécurité, qui devra, en fin de compte, aboutir à des accords juridiquement contraignants propres à renforcer la sécurité du monde.

Donnons tort à ceux qui, par des mots ou des actes, semblent avoir déjà enterré la Conférence du désarmement.

Continuons à exhorter la poignée d'États qui n'a toujours pas approuvé le document CD/1840 à reconsidérer ce point de vue de toute urgence.

Enfin, faisons le maximum pour surmonter les derniers obstacles et traverser le pont que nous avons construit, car nous devons le traverser ensemble.

Le PRÉSIDENT (parle en anglais): Je remercie l'Ambassadeur de la Suède de ses paroles aimables. Je donne maintenant la parole au représentant de Cuba.

M. LA ROSA DOMÍNGUEZ (Cuba) (parle en espagnol): Ma délégation tient d'emblée à remercier le Royaume-Uni des efforts faits jusqu'à présent dans le contexte du document CD/1840. Nous arrivons au terme de la deuxième partie de la session de 2008 de la Conférence, qui risque fort de connaître le même sort que les sessions précédentes. Dans ce contexte, ma délégation souhaite, pour mémoire, faire un certain nombre d'observations. La première, qui a trait au document CD/1840, est la suivante.

Ma délégation n'est pas opposée à l'adoption du document CD/1840, dans la mesure où un consensus serait possible sur cette base. Nous savons qu'elle ouvrirait à la Conférence une possibilité de voir enfin quelque chose qui ressemblerait à un programme de travail susceptible de lui permettre de faire un travail sérieux.

Toutefois, il nous paraît essentiel de partager certaines autres considérations sur notre situation actuelle. Pour Cuba, le désarmement nucléaire est la priorité absolue dans le domaine du désarmement, comme l'ont décidé tous les membres des Nations Unies lors de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement, tenue en 1978. Tant que nous ne progresserons pas dans ce domaine, nous ne pourrons retarder la conclusion sans conditions d'un instrument universel juridiquement contraignant relatif à des garanties de sécurité aux États non dotés d'armes nucléaires.

Dans ce contexte, nous exhortons ces puissances nucléaires et les autres États qui insistent sur la non-prolifération au détriment du désarmement nucléaire à s'acquitter sans ambiguïté de l'obligation à laquelle tous les États parties au TNP ont souscrit au titre de l'article VI et, en particulier, de l'engagement à «poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces relatives à la cessation de la course aux armements nucléaires à une date rapprochée et au désarmement nucléaire».

Il est particulièrement regrettable que nous donnions cours à la sinistre *realpolitik* qui nous est imposée dans cette période si funeste pour le désarmement et la limitation des armements. Il ne saurait être question de laisser l'entêtement et la puissance de quelques-uns nous entraîner tous sur la voie de la facilité consistant à satisfaire leurs intérêts, alors que des efforts majeurs sont détournés vers des questions d'importance secondaire.

(M. La Rosa Domínguez, Cuba)

Cela dit, mon pays aimerait dire que nous sommes optimistes pour l'avenir. Les choses changeront tôt ou tard.

Le PRÉSIDENT (parle en anglais): Je remercie le représentant de Cuba de ses paroles aimables et de ses observations très pertinentes. Figure à présent sur la liste des orateurs M. Masood Khan, Ambassadeur du Pakistan.

M. KHAN (Pakistan) (parle en anglais): Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence, nous tenons à vous féliciter de la façon dont vous dirigez les travaux de la Conférence du désarmement. Nous vous adressons nos compliments pour le dynamisme, le style et le raffinement que vous et votre délégation avez insufflés aux travaux de la Conférence du désarmement.

S'exprimant devant la Conférence du désarmement, le 23 janvier dernier, le Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon, a déclaré qu'en arrêtant des priorités les États membres de la Conférence du désarmement ne s'imposaient aucune obligation quant à la conduite de leurs travaux de fond, à part celle de les poursuivre sur la base d'un consensus. Il a en outre noté que, pour parvenir à cet objectif, nous avons besoin d'un «projet politique». Il a déclaré à juste titre: «Une impulsion politique au plus haut niveau, conjuguée à la coopération, permettra d'aboutir à un nouveau consensus concernant les activités futures.».

Notre démarche concernant un traité sur les matières fissiles a été arrêtée par une décision au plus haut niveau. L'autorité nationale de commandement a réitéré l'année dernière la position du Pakistan en faveur d'un traité non discriminatoire, multilatéral et internationalement et effectivement vérifiable prenant en compte les intérêts de tous les États en matière de sécurité.

Un document, le document CD/1840, a été présenté par le Président de la Conférence du désarmement lors des consultations officieuses du 13 mars 2008. De notre point de vue, il n'y a qu'une différence mineure entre le document L.1 de l'année dernière et le nouveau document de synthèse de cette année.

En présentant ce document, le Président a clairement indiqué qu'il constituerait la base des consultations officieuses à venir. À ce stade, nous avons indiqué que le Pakistan était prêt à proposer des amendements au document en question, en fonction des instructions qu'il recevrait de sa capitale. Le document a été transmis à notre capitale pour examen.

Le 18 mars, le Président suivant de la Conférence a dit que le document CD/1840 visait, en substance, à intégrer les efforts faits par chaque membre pour accélérer les travaux de la Conférence du désarmement et promouvoir un consensus sur le moyen d'aller de l'avant.

Le 27 mars, le Président de la Conférence a déclaré qu'au cours de la période intersessions les consultations consacrées à ce document seraient menées dans un esprit de transparence, de souplesse et de compromis.

Le 26 mai, le Président suivant a déclaré devant la Conférence: «Nous sommes à présent saisis d'une déclaration, d'une proposition de programme de travail, qui jouit d'un consensus presque total à la Conférence.».

(M. Khan, Pakistan)

dans un souci d'emphase, par «consensus total»; mais nous avons du mal à déchiffrer ce que cache l'expression «consensus presque total».

Le fait est que rien n'a changé depuis le 13 mars. Rien n'a encore été fait pour modifier ou négocier le texte du document. Le document demeure tel qu'il a été soumis. On n'a pas touché à la moindre virgule, alors que des propositions de procédure et de fond ont été faites par plusieurs délégations, dont la mienne. Nous avons cru comprendre qu'il ne s'agissait pas d'une proposition «à prendre ou à laisser».

La déclaration du 26 mai a été suivie d'assurances pleines de bonnes intentions de la part du Président: «... nous demeurons particulièrement ouverts aux suggestions que des délégations auraient à faire concernant le document CD/1840 et qui, d'après ce qu'ils concluront de leurs diverses consultations, seront susceptibles de nous rapprocher du consensus». Nous nous félicitons de la possibilité qui nous est donnée d'entamer des consultations sur nos propres propositions, sans pour autant vouloir donner l'impression que les six Présidents doivent renoncer à leur responsabilité dans la recherche du consensus.

Pour être honnête, il faut dire que les Présidents ont tenu des consultations intensives, principalement à Genève. Certains ont fait intervenir leurs capitales, parfois au plus haut niveau politique. Votre pays, Monsieur le Président, a été le plus actif en la matière. Le message adressé lors de ces entretiens était simple: acceptez le document du 13 mars en l'état. Aucune ouverture n'a été manifestée jusqu'à présent pour répondre aux préoccupations connues soulevées par le document.

Islamabad a répondu à nos interlocuteurs que le Pakistan signerait toute clause ou tout mandat qui ne serait pas discriminatoire. Le Pakistan propose à la Conférence du désarmement de travailler à l'élaboration d'un mandat sur un traité vérifiable interdisant la production de matières fissiles, et il a engagé une évaluation interministérielle du récent projet de proposition.

Nos préoccupations de fond concernant le document CD/1840 sont bien connues, et elles ont été exprimées dans le document CD/1843. Elles s'articulent, entre autres, autour des points suivants: engagement en faveur de la négociation d'un «traité non discriminatoire, multilatéral et internationalement et effectivement vérifiable» sur la question des matières fissiles; création d'un cadre permettant de prendre en compte les stocks existants et les stocks futurs, comme prévu dans le rapport Shannon; ouverture de négociations sur les quatre questions centrales, à savoir le désarmement nucléaire, l'interdiction des matières fissiles, la prévention d'une course aux armements dans l'espace et les garanties négatives de sécurité; création de comités spéciaux chargés de mener ces négociations; différenciation claire entre le rôle des coordonnateurs chargés de faciliter les discussions officielles et les organes subsidiaires de la Conférence chargés de mener les négociations dans le contexte du programme de travail. De plus, les coordonnateurs ont, jusqu'à présent, travaillé de façon officielle sous l'autorité des Présidents de la Conférence. Leurs rapports n'ont aucune valeur officielle. L'officialisation de leur rôle en tant qu'organes subsidiaires de la Conférence chargés de négocier sur les quatre questions centrales requiert des discussions spécifiques ouvertes au sein de la Conférence. Elle ne peut s'opérer indirectement par un amalgame entre le rôle des coordonnateurs et le programme de travail proposé.

(M. Khan, Pakistan)

Nous voudrions aussi évoquer brièvement certains thèmes récurrents, à savoir le fait que le document CD/1840 ne prend pas en compte «les intérêts de tous les membres de la Conférence». Pour répondre à ce critère, il mériterait d'être quelque peu disséqué et modifié. Nous sommes d'accord pour dire que la Conférence doit commencer à travailler sans conditions préalables. Or, il y a trois conditions préalables, que nous devons supprimer. Premièrement, aucune négociation ne peut commencer si le mandat comporte la «vérification». Deuxièmement, aucune négociation ne peut commencer si les comités spéciaux travaillent sur les quatre questions centrales à l'exclusion de la question des matières fissiles. Troisièmement, des négociations n'auront lieu que sur la question des matières fissiles, et non sur les trois autres questions centrales. Compte tenu de l'historique bien connu du traité sur les matières fissiles depuis 1993, et plus particulièrement de son histoire récente, il ne fait aucun doute que le document CD/1840 préjuge intrinsèquement des résultats des discussions et des négociations. Les dés sont pipés d'emblée.

N'oublions pas que les négociations sur le traité relatif aux matières fissiles ont commencé en 1998 sur une base concertée et dans le cadre d'un programme de travail concerté, après cinq années de travail acharné sur l'élaboration et la mise en œuvre du mandat Shannon. En fait, après l'adoption de la décision visant à entamer des négociations sur un tel traité, une délégation avait observé avec enthousiasme qu'après une bonne quarantaine d'années, nous avons enfin pris cette décision. À l'époque, l'ouverture des négociations avait été rendue possible en prenant en compte les questions et non en les laissant de côté. Nous n'avons pas interrompu ces négociations.

Il serait malvenu d'investir notre temps et notre énergie précieux dans la réforme de la Conférence du désarmement ou dans la recherche d'instances ou de moyens susceptibles de remplacer cette instance pour négocier un traité sur les matières fissiles. Les travaux de la Conférence sont délimités par les méthodes et les paramètres de travail qui ont été adoptés.

Monsieur le Président, nous sommes, pour notre part, prêts à entamer des négociations officielles et officielles sur un programme de travail équilibré et complet, d'une façon transparente et constructive.

Le PRÉSIDENT (parle en anglais): Je remercie l'Ambassadeur du Pakistan.

Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade? Je donne la parole à l'Ambassadeur du Canada.

M. GRINIUS (Canada) (parle en anglais): Monsieur le Président, je vous félicite de votre présidence et de ce que le groupe des six Présidents font pour tenter de sortir de l'impasse. J'ai écouté très attentivement nos orateurs précédents d'aujourd'hui. Je n'ai pas préparé de discours, mais le Canada souscrit pleinement à la déclaration de la Suède et de la Finlande, dans laquelle ces deux pays renouvellent leur soutien au document CD/1840, estimant qu'il constitue un point de départ concret qui, comme l'a souligné l'Ambassadeur du Pakistan, n'a pas été atteint sans difficulté. L'Ambassadeur du Pakistan a fait référence à l'histoire du traité sur les matières fissiles. Ces dernières semaines, j'ai fait ce que je pourrais appeler une fouille archéologique de mes dossiers – et c'est toujours passionnant de voir ce qu'on peut y trouver – en particulier des dossiers de travail d'un certain nombre de mes prédécesseurs. J'aimerais vous

(M. Grinius, Canada)

faire part de quelques citations de M. Mark Moher, Ambassadeur du Canada trois générations avant moi, alors qu'il parlait ici du traité sur les matières fissiles.

Le 14 février 1997, il a fait un discours sur les aspects et les perspectives d'un tel traité. Il a déclaré que nous devons absolument être au clair sur notre façon de commencer. Il ne fait aucun doute que des décisions devront être prises en cours de négociation, mais pas nécessairement a priori. Certes, l'ouverture de négociations passe par une décision de principe, mais cette décision ne doit pas préjuger des questions essentielles, et nous n'avons pas besoin de connaître les réponses définitives avant de commencer. Ces propos ont été tenus il y a plus de dix ans, et je pense qu'ils sont aussi actuels aujourd'hui qu'en 1997.

L'Ambassadeur Khan se réfère bien entendu à la décision du 20 août 1998 désignant l'Ambassadeur Moher Président du Comité spécial pour la session en question, dans le contexte de l'ouverture de négociations du traité relatif aux matières fissiles. Mais quelque temps après – c'était en mars 1999, l'Ambassadeur Moher déclarait: «Nous tenons à souligner avant tout que nous regrettons de ne pas pouvoir nous pencher aujourd'hui sur la question du rétablissement d'un comité spécial chargé formellement de négocier. Nous renouvelons notre plaidoyer en faveur d'une action immédiate à cet égard.». Ce plaidoyer, je crois que nous le renouvelons encore aujourd'hui.

S'agissant de l'intervention du Pakistan, j'apprécie le caractère franc et direct de notre distingué collègue lorsqu'il expose le point de vue de son pays. Il est un aspect parmi d'autres qui ne va pas sans poser de problèmes au Canada. Pour ce qui est de négocier simultanément sur les quatre questions centrales – le désarmement nucléaire, les matières fissiles, la prévention d'une course aux armements dans l'espace et les garanties de sécurité négatives – j'ai tendance à penser, en tant que personne arrivée ici de relativement fraîche date, que les quatre questions ne sont pas toutes arrivées à maturité pour la négociation, et que des questions comme les garanties de sécurité négatives qui, pensais-je, étaient épuisées depuis vingt ans, ne sont toujours pas mûres pour la négociation. Ces questions, à propos desquelles on pourrait trouver des montagnes de papier, mériteraient un «toiletage», et il serait peut-être utile, par exemple, que chaque membre de la Conférence présente un résumé de sa position sur des questions telles que les garanties de sécurité négatives. Le désarmement nucléaire: il semble s'apparenter davantage à un merveilleux objectif à long terme qu'à un thème de négociation réaliste à ce stade. Bien entendu, nos amis russes et chinois ont aussi soumis un projet de traité sur l'espace. Nous l'avons constaté, la question de l'espace exige un travail considérable, avant même de pouvoir envisager l'ouverture de négociations, et il semble y avoir une réelle volonté d'examiner ces différentes questions. L'idée est donc que la question des matières fissiles semble bien plus mûre pour des discussions sérieuses et de véritables négociations qu'aucune des autres questions centrales. J'invite donc les membres de la Conférence à faire preuve de réalisme dans leurs attentes et à ne pas se contenter de dire «négocions tout tout de suite», comme si c'était là une démarche réaliste.

Le PRÉSIDENT (parle en anglais): Je remercie l'Ambassadeur du Canada de ses paroles aimables adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant de l'Algérie.

M. KHELIF (Algérie) (parle en arabe): Puisque c'est la première fois que la délégation algérienne prend la parole sous votre présidence éclairée, permettez-nous de vous féliciter très sincèrement d'avoir accédé à la présidence. Nous vous remercions du dynamisme et de l'efficacité dont vous faites preuve dans la direction de nos discussions et de nos consultations. Nous tenons également à faire part de notre profonde gratitude à votre prédécesseur, S. E. l'Ambassadeur de l'Ukraine, et à sa délégation pour leurs efforts à la présidence de la Conférence du désarmement.

En fait, la délégation algérienne n'a pas préparé de discours pour aujourd'hui, et elle n'avait pas l'intention de prendre la parole, car elle avait fait connaître sa position dès le début de cette session par l'intermédiaire de S. E. Idriss Jazairy, Ambassadeur de l'Algérie. Si notre position demeure inchangée, la discussion qui nous occupe actuellement nous a conduits à prendre la parole pour enrichir le débat concernant le document CD/1840, qui a trait au programme de travail de la Conférence du désarmement. Vous le savez, la délégation algérienne participe aux travaux de la Conférence du désarmement depuis 2006, et elle s'efforce de contribuer autant que possible à débloquer la situation qui paralyse la Conférence depuis 1996. Cette impasse ne signifie pas que la Conférence, ou ses membres, n'ont rien entrepris. Malheureusement, aucune de ces contributions n'ont, à ce jour, abouti à un consensus. J'ai écouté attentivement la déclaration de S. E. l'Ambassadeur du Canada concernant le programme de travail, et plus particulièrement concernant les questions mûres pour la négociation. À ce sujet, j'aimerais poser une question. Qu'entend-on par des sujets mûrs pour la négociation et par des sujets qui ne le sont pas encore? Parle-t-on du consensus, ou existe-t-il des aspects techniques qui doivent être précisés sur tel ou tel sujet? Dans sa déclaration utile, notre collègue a également fait référence à une ancienne affirmation selon laquelle un accord sur un programme de travail requiert de nous des concessions ou des décisions difficiles.

Sur ce point, je voudrais poser une question à propos des garanties de sécurité négatives. Que veut-on dire lorsqu'on affirme qu'il n'y a pas consensus en la matière? Veut-on dire que certains pays sont opposés à l'ouverture de négociations sur des garanties de sécurité négatives ici, à la Conférence du désarmement? Si tel est le cas, cela n'est pas vrai uniquement des garanties de sécurité négatives. Il n'y a consensus sur aucune des quatre questions centrales, sinon, nous aurions aussi pu entamer des négociations sur la question des matières fissiles.

L'Algérie attache une importance primordiale au désarmement nucléaire, mais au vu des conceptions conflictuelles à la Conférence, elle a, dans le contexte de la proposition A-5, proposé que cette question fasse l'objet de discussions et non de négociations. Dans le même temps, elle estime que la question des garanties de sécurité négatives est urgente, car la réglementation implique une réglementation de l'emploi des armes nucléaires, faute de quoi tous nos efforts actuels seront vains.

Comme nous l'avons dit dans notre déclaration précédente, la délégation algérienne considère le document CD/1840 comme une avancée par rapport au document L.1. Malheureusement, nous regrettons que les points de vue respectifs des États ne permettent toujours pas d'arriver à un consensus. C'est pourquoi nous vous invitons, Monsieur le Président, ainsi que votre successeur, votre délégation et le groupe des six Présidents, à travailler ensemble pour atteindre le consensus désiré par d'intenses consultations. Nous espérons que le consensus

(M. Khelif, Algérie)

pourra être atteint sur le document CD/1840 d'une façon qui prenne en compte les préoccupations de l'ensemble des membres de la Conférence du désarmement.

Le PRÉSIDENT (parle en anglais): Je remercie le représentant de l'Algérie.

D'autres délégations souhaitent-elles prendre la parole? Cela ne semble pas être le cas.

Puisque cette séance est la dernière à être présidée par le Royaume-Uni, permettez-moi de faire quelques remarques de conclusion.

Cela a été un plaisir et un honneur que de présider la Conférence du désarmement au cours de ces dernières semaines. Au niveau national, le Royaume-Uni demeure un fervent partisan de la conception multilatérale du désarmement et, en tant que tel, il se félicite de l'important travail réalisé par cette instance.

Durant notre présidence, nous avons entendu un certain nombre d'interventions particulièrement pertinentes. Lorsque le Royaume-Uni a accédé à la présidence, il y a quatre semaines, nous avons constaté qu'il y avait accord presque total sur le projet de décision CD/1840, une proposition qui reprend très largement un projet de décision similaire présenté par la présidence de 2007. Souvenons-nous que ce point de vue est partagé par 12 présidences, issues de pays eux-mêmes issus de tous les groupes régionaux et politiques de cette instance, et que lorsque nous avons à notre tour accédé à la présidence, nous avons appelé tous les États restants à faire preuve de souplesse et à permettre l'ouverture des négociations sur un traité d'interdiction des matières fissiles et de discussions de fond, qui ne seraient pas limitées à un simple échange de vues, mais qui seraient de véritables discussions de fond, sur les autres questions centrales. Malheureusement, cela n'est toujours pas le cas, et je ressens une atmosphère de déception dans cette salle.

Je me réjouis de l'engagement pris par de nombreux collègues, et au cours de notre présidence, nous avons mené une série de consultations bilatérales à l'occasion desquelles nous nous sommes également félicités de la franchise et de l'ouverture qui ont caractérisé ces discussions, qui nous ont permis de mieux cerner les différences de vues. Ces difficultés ne me paraissent pas insurmontables. Mais nous devons de toute évidence considérer ce qui est possible et ce qui est réalisable. Comme cela a été dit ce matin, je me demande s'il est réaliste pour cette instance de mener quatre négociations en parallèle. Ne nous trouvons-nous pas une nouvelle fois, comme c'est souvent le cas en diplomatie multilatérale, dans une situation où le mieux est l'ennemi du bien?

Nous pensons qu'il reste encore du temps pour nous atteler à cette tâche, et nous nous félicitons vraiment de l'engagement public exprimé aujourd'hui par certaines des délégations qui éprouvent encore des difficultés avec le projet de proposition, mais je pense vraiment qu'il nous reste suffisamment de temps pour nous atteler à cette tâche et montrer au monde que nous prenons au sérieux les défis auxquels nous devons faire face.

J'aimerais également exprimer ma gratitude au Secrétaire général de la Conférence du désarmement, M. Sergei Ordzhonikidze, à son adjoint et à l'ensemble du secrétariat pour leur

(Le Président)

aide précieuse dans la gestion au quotidien de cette instance, et aussi aux interprètes pour leur travail acharné.

J'ai le plaisir de souhaiter une chaleureuse bienvenue à l'Ambassadrice des États-Unis, M^{me} Christiana Rocca, et je lui souhaite le plein succès à la présidence en ces temps difficiles.

Pendant les semaines qui nous restent, nous continuerons à travailler en étroite collaboration avec M^{me} Rocca et avec les autres Présidents de cette session, ainsi qu'avec l'ensemble des délégations ici présentes. Comme on le dit souvent, la Conférence du désarmement est l'unique instance de négociation d'instruments multilatéraux de désarmement, et nous formons l'espoir qu'elle puisse se remettre au travail.

Alors que je parcours cette salle du regard, je voudrais remercier les nombreux collègues qui ont de plus en plus dérogé à leurs autres responsabilités pour pouvoir participer régulièrement aux travaux de cette instance.

Ceci met fin à nos travaux pour aujourd'hui.

S'agissant des activités de la Conférence prévues pour la semaine prochaine, sous la présidence des États-Unis, une séance plénière officielle aura lieu le mardi 24 juin, à 10 heures, dans cette salle.

La séance est levée.

La séance est levée à 10 h 50.
